



Tours, le 24 juin 2019

## Vigilance orange – L’alerte canicule déclenchée en Indre-et-Loire

Le Conseil départemental d’Indre-et-Loire, soucieux du bien-être de la population notamment dans les 54 EHPAD du département pour 6 443 places d’hébergement, porte une attention particulière au plan canicule.

Comme chaque année depuis la loi du 30 juin 2004, qui institue un dispositif de veille et d’alerte en cas de risques climatiques, les autorités sanitaires ont activé le plan national canicule qui se tient du 1<sup>er</sup> juin au 31 août.

Ce Plan canicule a pour objectifs d’anticiper l’arrivée des vagues de chaleur, de définir les actions à mettre en œuvre pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celles-ci et d’adapter les mesures de prévention et de réduction des expositions à la chaleur. Une attention particulière est portée aux populations les plus sensibles vivant à domicile notamment les personnes âgées, invalides ou en situation de handicap.

Composé de quatre niveaux (vert, jaune, orange et rouge), le plan canicule évolue en fonction des prévisions de Météo France et sous l’autorité des préfets en concertation avec la préfecture de Police pour le niveau orange, le niveau rouge étant déclenché sous l’autorité du Premier ministre.

### Pour rappel

- **Niveau 1, vigilance verte : du 1er juin au 31 août.** Mise en œuvre d’un dispositif d’information préventive notamment l’ouverture de la plateforme téléphonique national : 0 800 06 66 66.
- **Niveau 2, vigilance jaune : avertissement chaleur** - Permet la mise en œuvre d’une veille renforcée et de mesures graduées et la préparation à une montée en charge des mesures de gestion par les Agences Régionales de Santé (ARS) ; Actions de communication locales et ciblées (en particulier la veille de week-end et de jour férié).
- **Niveau 3, vigilance orange : alerte canicule** – déclenchée par le préfet. Pour que le plan Canicule se déclenche, il faut que sur trois jours, les températures minimales (la nuit) atteignent 19° et les températures maximales 35°. D’autres facteurs peuvent être pris en compte pour le plan Canicule : écarts aux seuils de température, humidité de l’air et ozone. Les établissements de santé mettent en place leurs protocoles.
- **Niveau 4, vigilance rouge : mobilisation maximale** – déclenchée par le Premier ministre. Implication de l’ensemble des services dans la mise en œuvre de protection générale des populations.

### Situation des EHPAD

Sous la responsabilité des Agences régionales de santé (ARS), les EHPAD ont obligation d’élaborer un plan « bleu » d’organisation à mettre en œuvre en cas de crise sanitaire ou climatique. Pour ce qui relève de la canicule, les EHPAD doivent installer un système de rafraîchissement de l’air, dans au moins une pièce collective de l’établissement. Ils doivent également faire respecter les recommandations de bonnes pratiques par le

personnel, en cas de canicule. On peut constater que ces dispositions rappelées dans les conventions tripartites et les CPOM sont respectées par l'ensemble des EHPAD.

Informations pratiques :

Numéro utile : 0 800 06 66 66

## Contact presse

Anaïs Béchu – [abechu@departement-touraine.fr](mailto:abechu@departement-touraine.fr)

06.30.80.15.06 – 02.47.31.49.47